

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 6 avril 2018 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Brive-la-Gaillarde**

NOR : JUS B 18 105 11 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Madame Bénédicte PRUNIER, adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Brive-la-Gaillarde.

Article 2

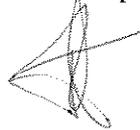
Madame Maryse FAUREL (SOULINGEAS), greffière principale, est, à la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Brive-la-Gaillarde.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de LIMOGES, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 6 avril 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY